

District Scolaire du Comté de DeKalb

Inscription en ligne maternelle

Questions Fréquemment Posées

Procédures de loterie en ligne pour la maternelle 2020-2021 :

Cette section fournit des informations aux parents/tuteurs ayant participé à la loterie en ligne 2020-2021 et ayant été notifiés qu'une place leur était attribuée ou qu'ils étaient placés sur liste d'attente. N'oubliez pas de lire la dernière section, intitulée « Informations importantes pour tous ».

Quelles sont les prochaines étapes si mon enfant s'est vu attribuer une place suite à la loterie ?

Si une place a été attribuée à votre enfant, votre école vous contactera sous peu. L'école est susceptible de vous demander de renvoyer un document si celui-ci était illisible ou périmé. Par ailleurs, l'école vous demandera de lui transmettre les documents restants via formulaire électronique ou par e-mail. La liste des documents restants a été envoyée à tous les parents/tuteurs après la loterie, puis à nouveau le 30 juin 2020. Pour référence, vous pouvez cependant toujours y accéder en ligne sur le site du District consacré aux maternelles, à l'adresse : www.dekalbschoolsga.org/pre-k

Quelles sont les prochaines étapes si mon enfant a été placé en liste d'attente suite à la loterie ?

Tout élève qui n'a pas été sélectionné à la loterie sera automatiquement placé en liste d'attente. Le système classe les élèves par numéro sur la liste d'attente. Un e-mail a été envoyé au parent/tuteur pour l'informer du placement de son enfant sur liste d'attente. Si des places sont refusées ou perdues, l'école en informera la famille suivante dans la liste d'attente. À ce moment, il vous sera demandé de terminer les prochaines étapes pour sécuriser la place de votre enfant. L'école identifiera le mandataire de l'inscription et prendra contact avec le parent/tuteur pour lui transmettre les instructions en matière de documents à envoyer électroniquement ou par e-mail.

Nouveaux candidats n'ayant pas participé à la loterie en ligne 2020-2021 pour la maternelle

Cette section fournit des informations aux parents/tuteurs qui n'ont pas pu participer à la loterie en ligne 2020-2021 et/ou ont envoyé une candidature aux listes d'attentes à leur école locale. N'oubliez pas de lire la dernière section, intitulée « Informations importantes pour tous ».

Comment candidater à une place en maternelle pour mon enfant si ma famille n'a pas participé à la loterie ?

Contactez d'abord votre école pour savoir si une place est disponible. S'il y en a une, passez directement à la question suivante. Sinon, vous pouvez remplir un formulaire de candidature aux listes d'attente et l'envoyer de manière électronique par e-mail au mandataire de l'inscription de l'école. Si vous n'êtes pas sûr de savoir qui est le mandataire de l'inscription de votre école, veuillez contacter l'école. Le formulaire de candidature aux listes d'attente est trouvable en bas de la page, via l'onglet « Candidater maintenant » (Apply Now), sur le site Internet du district consacré aux maternelles. www.dekalbschoolsga.org/pre-k.

Quelles sont les prochaines étapes pour s'inscrire en maternelle si l'école a une place disponible ?

Remplissez le formulaire en ligne Candidature à l'inscription d'un nouvel élève 2020-2021 en cliquant sur le lien suivant : <https://www.dekalbschoolsga.org/online-registration/new-students/>.

Que va-t-il se passer lorsque j'aurai rempli le formulaire de candidature à l'inscription d'un nouvel élève 2020-2021 ?

Votre école locale vous contactera pour vous transmettre les informations dont vous avez besoin, s'agissant des documents requis pour finaliser l'inscription.

Quels documents sont obligatoires pour s'inscrire en maternelle ?

Une liste complète de tous les documents requis est disponible en cliquant sur l'onglet « Lottery Process » ou en suivant le lien suivant : <https://www.dekalbschoolsga.org/pre-k/>.

Informations importantes pour tous

Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de fournir le formulaire 3231 de vaccination au début de l'année scolaire ?

La politique du DCSD indique que le dossier de l'enfant doit comporter un formulaire 3231 de vaccination dans les 30 jours de l'entrée à l'école de l'enfant ou de la date d'expiration. Compte tenu de la pandémie de Covid-19, veuillez contacter votre école par e-mail si vous rencontrez des difficultés pour vous procurer ce document et pour l'envoyer par voie électronique. Le District maintiendra la surveillance de l'état de la pandémie de COVID-19 et prendra ses futures décisions en fonction des recommandations du Conseil de la Santé du comté de DeKalb, du Centre de contrôle et de prévention des maladies, et du ministère de la Santé publique. Si le formulaire n'est pas fourni dans les 30 jours suivant la rentrée, l'enfant ne pourra pas retourner en classe sans le formulaire ou la preuve d'un rendez-vous. Après le rendez-vous, l'enfant ne sera pas accepté en classe sans un formulaire mis à jour. Si l'enfant est absent pendant 10 jours consécutifs du fait de l'absence de certificat de vaccination, sa place en maternelle sera perdue.

Que se passera-t-il si je ne peux produire le certificat 3300 d'examen de la vue, de l'ouïe, dentaire et de nutrition avant la rentrée ? La politique du DCSD indique que le dossier de l'enfant doit comporter ce formulaire dans les 90 jours de l'entrée à l'école de l'enfant ou de la date d'expiration. Compte tenu de la pandémie de Covid-19, veuillez contacter votre école par e-mail si vous rencontrez des difficultés pour vous procurer ce document et pour l'envoyer par voie électronique. Le District maintiendra la surveillance de l'état de la pandémie de COVID-19 et prendra ses futures décisions en fonction des recommandations du Conseil de la Santé du comté de DeKalb, du Centre de contrôle et de prévention des maladies, et du ministère de la Santé publique. Si le formulaire n'est pas fourni dans les 30 jours suivant la rentrée, l'enfant ne pourra pas retourner en classe, ce qui peut entraîner la perte de sa place dans le programme.

Y a-t-il une politique de présence applicable aux élèves de maternelle ?

Oui il y a une politique de présence applicable aux élèves de maternelle. Compte tenu du COVID-19, des modifications ont été apportées à la politique de présence. Il est attendu des élèves qu'ils participent au jour d'école maternelle, qui consiste en une heure d'enseignement virtuel à distance, puis pour le reste du temps, d'activités quotidiennes à la maison fournies par le professeur de maternelle. En cas de cours manqué à cause d'un rendez-vous ou d'un autre imprévu, l'enseignement virtuel, enregistré, est disponible pour visionnage ultérieur. Une fois les cours à nouveau ouverts, il sera attendu des élèves qu'ils soient présents pendant toute la journée d'école et toute l'année scolaire. Si un enfant est absent ou en retard pendant dix jours consécutifs sans excuse médicale, l'enfant sera exclu de la classe, conformément aux directives établies par Bright from the Start. Par ailleurs, le conseiller scolaire et/ou l'assistante sociale prendra contact avec les parents/tuteurs si l'enfant a pour habitude d'arriver en retard ou de quitter prématurément l'école.

Existe-t-il des exigences de participation pour les parents d'élèves en maternelle ?

Oui, on attend des parents/tuteurs qu'ils participent à toutes les réunions de parents/tuteurs d'élèves et conférences prévues au moins deux fois par an et plus si nécessaire. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, ces rencontres se tiendront en ligne. L'école et/ou l'enseignant de maternelle vous tiendra informé des dates et heures de ces rencontres et vous fournira les liens appropriés pour participer à ces réunions/conférences en ligne. (Lorsque les écoles rouvriront, ces activités dureront environ une heure).

À quoi ressemblera l'enseignement à distance pour les élèves de maternelle à la rentrée ?

Le District fournira une feuille d'activités à réaliser à la maison sur 4 semaines pour chaque élève de maternelle. Ces activités sont réalisables sans utiliser les nouvelles technologies. Les activités à la maison seront transmises toutes les quatre semaines pendant les séances d'enseignement en ligne et viseront à permettre d'explorer et de se familiariser avec l'alphabetisation, les mathématiques et sciences, l'aspect socio-émotionnel ainsi que la motricité générale. L'enseignant de maternelle fournira un lien vers les ressources d'apprentissage, lequel sera accessible depuis n'importe quel dispositif connecté.

Et si j'ai une question qui n'a pas été traitée dans la FAQ ?

N'hésitez pas contacter le Bureau de la petite enfance à l'adresse PreKRecords@dekalbschoolsga.org